



# CGT FINANCES PUBLIQUES

## DDFIP 14

### *le parachute libre*

L'édito

N° 8

Novembre 2016

#### Dans ce numéro

**Page 2 :** le Pôle Topographique de Gestion Cadastrale (PTGC)  
PLF sup emploi

**Page 3 :** criminisation activité syndicale, parole de lecteur : Dire non, humour.

**Page 4 :** Prélèvement à la source

#### Dates à retenir

**25 novembre :** CTL

**29 novembre :**  
AG CGT FINANCES PUBLIQUES

**13 décembre :**  
CAPL AFFECTATIONS LOCALES

Le premier semestre de l'année 2016 a connu une mobilisation exceptionnelle contre la loi travail, qui constitue un recul historique inacceptable pour les salariés.

13 journées de mobilisation que le gouvernement a tenté d'interdire, ont eu lieu au cours de cette période. Elles ont rassemblé des millions de manifestants.

70 % de la population, 95 % des ouvriers et salariés rejettent ce projet, sans être écoutés du gouvernement, qui ne dispose plus de majorité à l'Assemblée Nationale, et qui bafoue le rôle de la représentation nationale.

Après un passage devant le Conseil Constitutionnel, la loi travail est adoptée sans débat parlementaire, grâce à l'article 49-3 utilisé par Manuel Valls à trois reprises.

Pourtant, jusqu'en 2016, F. HOLLANDE jugeait cet article illégitime.

Ce déni de démocratie affiché par le Gouvernement fait courir des risques extrêmement dangereux pour notre pays. Il aura des répercussions sur l'échiquier politique, sur le monde du travail, sur la cohésion sociale.

Force de propositions, d'innovation et de réformes sociales de grande ampleur, la CGT poursuivra les actions, avec l'intersyndicale, pour obtenir l'abrogation de la loi travail.

Au Finances, le projet de budget pour 2017 prévoit une baisse de financement de 165 millions d'euros, ainsi qu'une diminution des effectifs de 1815 emplois.

Une nouvelle fois, ces prévisions dégraderont encore plus le Service Public et les conditions de travail des agents.

A la DGFIP, F. HOLLANDE a promis que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera « pleinement appliqué » en 2018. C'était une promesse de campagne pour soit disant simplifier l'impôt et le rendre indolore. 99 % de l'impôt est réglé spontanément. Cette mesure ne se justifie pas et la complexité envisagée pour l'application des taux d'imposition ne répondra pas à la simplification affichée. La CGT considère que cette réforme cache l'intention de fusionner la Contribution Sociale Généralisée avec l'impôt sur le revenu, et qu'elle menace le financement de la Sécurité Sociale.

La CGT FINANCES PUBLIQUES Calvados appelle tous les agents à se mobiliser, avec l'ensemble des salariés, pour construire la convergence des luttes et le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications pour le progrès social.

Pour en finir avec les politiques d'austérité, de déréglementation du travail, de bas salaires, de casse des services publics, la CGT FINANCES PUBLIQUES a appelé les personnels à s'inscrire dans la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles du 15 septembre, mais aussi dans celle du 15 novembre pour changer les choix politiques qui ont décidé de l'austérité à la DGFIP.

Les réformes et restructurations se poursuivent à la DGFIP pour dégager des économies budgétaires. Elles sont menées au détriment de la qualité du Service Public qui se réduit avec des journées de fermeture supplémentaires, l'accueil sur rendez-vous, le travail à distance, les regroupements de services.

**Nous ne pouvons accepter cette situation !**

**Tous ensemble, Amplifions la mobilisation pour :**

**Contraindre le gouvernement à une autre politique**

**Défendre le Service Public qui satisfait les besoins sociaux**

**et non des règles budgétaires**

**Alain DEVAUX**

## Le Pôle Topographique de Gestion Cadastrale (PTGC),

### Affaissement, délitement, privatisation rampante de la mission cadastrale.

Au 1<sup>er</sup> septembre dernier, les personnels de la partie topographique du cadastre viennent d'être sortis des services de base : Centre Des Impôts Fonciers (CDIF) et des bureaux antennes pour être regroupés à Caen et former le PTGC.

Les géomètres restent répartis sur 3 résidences Caen, Pont l'Evêque et Vire. Ceux de Bayeux et Lisieux ont été mutés à Caen et Pont l'Evêque, distendant un peu plus le lien entre ces personnels techniques et les services chargés de la partie fiscale et foncière de la mission. La reprise des fusions CDIF/ SIP sera la dernière étape de la disparition du service du Cadastre de proximité.

Avec cette réforme, les Documents d'Arpentage (Procès-Verbaux de modifications du parcellaire réalisés par les géomètres privés) seront traités à Caen. Les archives y seront conservées avec les plans anciens à cette unique résidence.

Avec la dilution et l'éloignement de la mission, les propriétaires auront toutes les difficultés à trouver l'interlocuteur en capacité de répondre à leurs demandes d'informations très souvent complexes. Pour beaucoup, le recours aux géomètres-experts du privé sera nécessaire.

Les personnels regroupés à Caen se retrouvent sous une masse de travail pour un effectif restreint. Le PTGC est logé en 4 lieux distincts (local archive compris) dans l'immeuble de Caen-Gambetta accentuant, de fait, la pénibilité du travail. **Les géomètres du cadastre de Pont l'Evêque et Vire n'ont plus les archives de leur secteur sur leur site, créant des difficultés dans la réalisation de leurs travaux.**

L'ambition de notre directeur de décourager, un peu plus chaque jour, le contribuable de se rendre à un guichet s'applique une nouvelle fois.

Demain, pour fermer des résidences, la DGFIP utilisera les mêmes arguments que la poste qui justifie la fermeture de nouveaux bureaux par une diminution de la fréquentation des usagers, évaluée au niveau national !

Les réformes successives dictées par une politique d'austérité sont en marche dans tous la fonction publique et en leur sein dans tous les services déstructurant chaque jour, un peu plus, le service public.

Notre syndicat ne se résout pas à cette régression et considère qu'au contraire un service public renouvelé et développé est gage de lien social dans une société plus solidaire. La CGT travaille à la prise de conscience tant des employés du service public que des citoyens-usagers.



## Suppressions d'emplois



Le projet de budget pour 2017 prévoit pour le ministère des finances, une baisse de financement de 165 millions d'euros et pour la DGFIP, une diminution des effectifs de 1815 emplois, La DGFIP supporte ainsi 54 % des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente que 6 % des personnels de la Fonction Publique d'État.

Dans le même temps la précarité augmente : vacataires, étudiants, apprentis, services civiques...

Dans l'ensemble du Ministère, ces nouvelles mesures d'austérité auront pour conséquences une nouvelle détérioration des missions et des conditions de travail, alors que la DGFIP est un élément indispensable de la démocratie et de l'égalité entre les citoyens.

Depuis 2010, année de la fusion dans le Calvados,  
la DGFIP aura perdu 17626 emplois au 01/09/2017 .

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, cette situation est intolérable.



## Discrimination Syndicale

Il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales.

Le Gouvernement et le Medef l'ont bien compris. Pour imposer leurs réformes antisociales, ils criminalisent l'action syndicale et poursuivent la chasse aux sorcières contre toutes les formes de lutte et de contestation.

La longue liste des militants de la CGT convoqués devant les tribunaux est dramatique.

Après les militants d'Air France, de Goodyear, des dockers du Havre, c'est aujourd'hui le secrétaire de l'Union Locale CGT qui fait l'objet d'une procédure judiciaire pour avoir signé un communiqué de presse envoyé le soir de la manifestation du 12 mai dernier.

Après avoir été auditionné au commissariat de police pendant plus de 3 heures le 22 septembre, il est convoqué au Tribunal de Grande Instance le 23 novembre.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

La CGT condamne toute forme de répression de l'action syndicale et apporte tout son soutien aux salariés injustement incriminés.

La CGT appelle à se rassembler massivement devant le Tribunal de Grande Instance le 23 novembre pour exiger la relaxe.

PAROLE D'ADHERENT(E) :

**D i r e N O N .**

Certes, il serait presque de mauvais ton, lorsqu'on est cadre aujourd'hui, de ne pas être constamment "sous pression". Une charge de travail très forte sur la durée, des objectifs ambitieux à atteindre avec toujours moins de personnel et toujours en moins de temps. Tels sont les griefs qui sortent le plus souvent de la bouche des chefs de service. Les cadres souffrent du zapping que leur impose leur hiérarchie. Elle leur donne des objectifs multiples et des ordres qui parfois se contredisent. Difficile de garder le cap et sa motivation face à des impératifs qui de plus en plus leur échappent.

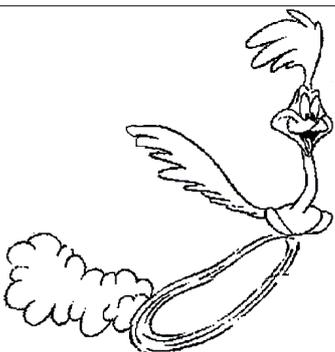
Mais alors, est-ce un manque de courage ou le désir de promotion qui obligent ces cadres à se taire face à la hiérarchie, mais à ne pas hésiter à imposer des obligations de plus en plus strictes aux agents sous leurs ordres

L'agent a des obligations certes, mais a pourtant aussi des droits dont celui de dire non, et de s'opposer à des directives contraires à ces principes et aux cadences infernales imposées.

C'est pour cela, pour se protéger des demandes abusives, pour affirmer son désir, il faut d'abord *dire non* à tout ce que l'on ne veut plus .

Alors osons !!!

**V I T E - V I T E**



*Recherchant toujours plus d'économies, la direction a décidé de centraliser le courrier et de ce fait, écorne un peu plus la qualité du service public.*

*Ainsi, dans les sites extérieurs, le courrier qui était déposé quotidiennement à la Poste n'est plus prélevé que quelques jours dans la semaine par le service courrier, à la manière de BIP-BIP, pas de l'entreprise de transports de colis, mais bien du célèbre coyote de bande dessinée.*

*Pour le ramassage de Vire, après avoir franchi l'effrayant obstacle de la côte de Jurques, les agents appellent le Centre des Finances Publiques pour qu'ils déposent les caisses courrier sur le pallier à l'arrière du bâtiment. La collecte se réalise alors en un temps éclair et les agents poursuivent leur chemin vers un autre site.*

*Eh oui, le temps aussi c'est de l'argent !*

# Prélèvement à la source

Le projet de Loi de Finances pour 2017 contient les articles relatifs « à la modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu par la mise en place du prélèvement à la source » (PAS).

Plus les détails de sa mise en oeuvre se dévoilent au travers des textes législatifs et des commentaires administratifs, plus l'évidence de son absurdité se confirme.

## POUR LES CONTRIBUABLES

Dans l'inconscient collectif, le prélèvement à la source supprimera l'obligation de dépôt de la déclaration. Or c'est totalement faux, comme d'ailleurs dans les autres pays qui ont adopté ce système. Les contribuables devront remplir leur déclaration l'année suivante.

Quant à la détermination des taux du prélèvement à la source, pour beaucoup de contribuables cela ne sera ni simple, ni contemporain, ni juste !

Pour les contribuables connus de l'administration fiscale, le taux sera calculé à partir des revenus de l'année N-2. Mais ce principe, déjà critiquable du point de vue contemporanéité, comporte d'innombrables variantes :

- Individualisation du taux de prélèvement à la source entre les deux conjoints d'un foyer fiscal ;
- Versement d'acomptes mensuels à la DGFIP sur les revenus fonciers et/ou des indépendants et/ou complémentaires sur les salaires et/ou régularisation du solde et/ou pensions alimentaires ;
- Ajustement des prélèvements en temps réel en cas de changement de situation de famille ou d'emploi, très encadré à la baisse, mais libre à la hausse !. L'information des employeurs prendra un certain temps. Les mises à jour se feront via le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) mais les procédures juridiques ne sont pas encore connues.

Pour les contribuables non connus ou ne souhaitant pas transmettre leur taux à leur employeur :

- Application d'un taux par défaut proportionnel sans tenir compte de la progressivité ni de la situation familiale.

Cela concerne les primo déclarants, les jeunes actifs qui étaient à la charge de leur parents, les cas d'échecs d'identifications et ceux ne souhaitant pas communiquer leur taux à leur employeur au motif de confidentialité.

En l'état actuel des textes, les taux appliqués seront toujours calculés avant imputation des crédits d'impôt, ce qui conduira tous les contribuables à faire des avances au Trésor au moins jusqu'en septembre, voire pour certains jusqu'à la taxation de leur déclaration l'année suivante. En d'autres termes, même les contribuables non redevables de l'impôt devront subir des prélèvements ou verser des acomptes et attendre leur remboursement.

Le système de mensualisation actuel de la DGFIP n'impose pas cette avance puisqu'il est basé sur l'impôt effectivement payé en N-2, c'est-à-dire après imputation des crédits d'impôts. Les différences de notions entre imposable et redevable sont ignorées par le législateur pour des considérations techniques, alors que la DGFIP a démontré un savoir-faire en la matière depuis des années ! Cela signifie également que pour ceux qui sont actuellement mensualisés leurs prélèvements vont augmenter.

## Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : NOM : ..... Prénom.....

prendre contact     me syndiquer

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville.....

courriel : .....

Portable :

.....

Bulletin à renvoyer à La CGT finances publiques,

Alain Devaux, Centre des Finances Publiques, Place Castel 14500 VIRE, Secrétaire Section

[Alain-I.devaux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Alain-I.devaux@dgfip.finances.gouv.fr) ou [delphine.jamet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:delphine.jamet@dgfip.finances.gouv.fr)